



Règlement sportif 2023/2024 Challenge « Faites vos Jeux en entreprise »

Préambule

Le challenge « Faites vos Jeux en entreprise » est une compétition de la Fédération Française du sport d'Entreprise (FFSE) organisé avec le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) en partenariat avec SPART.

La partie organisée par la FFSE est composée d'étapes sportives organisées dans chaque région sous la responsabilité de la FFSE réparties durant la saison 2023-2024 de la façon suivante :

Septembre/Octobre : Courses de la Diversité

Novembre : Rugby à 5 mixte

Janvier : Badminton en double mixte

Mars : Basket 3x3 en mixte

Mai : Finales nationales réunissant les vainqueurs des tournois régionaux de rugby à 5, de badminton et de basket 3x3.

Chacune des étapes est conçue pour proposer des activités à tous les personnels des entreprises ayant engagé une équipe une activité physique accessible à toutes et tous (échauffement, animation physique, initiation)

Article 1 - Participation

Les participants peuvent participer à une, deux, trois ou les quatre étapes régionales du challenge selon leur choix. Une même entreprise peut engager autant d'équipe qu'elle le souhaite.

L'étape parisienne est réservée au vainqueur de chaque tournoi régional de rugby, badminton et basket. En cas d'empêchement le 2^e du tournoi concerné est qualifié et ainsi de suite.

Pour participer à une étape du challenge « Faites vos Jeux en entreprise », il faut s'acquitter d'un droit de participation de :

20€ par personne pour les personnels d'une entreprise à jour de ses cotisations au Medef

25€ par personne pour les autres participants.

Les participants au challenge défini ci-dessus sont titulaires d'un titre de participation de la FFSE leur conférant une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation aux épreuves de cette compétition.

En cas de limitation de places, les équipes s'étant inscrites et acquittées de l'ensemble de leurs obligations les premières seront retenues.

Article 2 – Organisation de la compétition

Les principes de la compétition reposent sur le fait que chacun dispose d'un temps de jeu comparable et donc de retarder au maximum les phases d'éliminations directes.

La FFSE tient à votre disposition les formules sportives en fonction du nombre d'inscrits et des installations disponibles.

Les courses de la Diversité : Les Courses sont ouvertes à toute personne remplissant les conditions définies à l'article – 1. Pour participer à un **classement** les participants doivent avoir justifiés préalablement d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course hors stade ou de l'athlétisme ou du triathlon.

Rugby : Les équipes sont composées de 5 à 11 joueurs. Chaque équipe compte deux joueuses au minimum sur le terrain. Les règles appliquées sont celles de la FFR rugby à 5 de loisirs jointes en annexe. La durée des rencontres et la formule du tournoi seront communiquées aux équipes à la clôture des inscriptions en fonction du nombre

**BIEN PLUS
QUE DU SPORT !**



d'équipes engagées. Tout forfait d'une équipe ayant entamé la compétition conduit à un forfait général de l'équipe concernée.

Badminton : Le tournoi se dispute en double mixte exclusivement. Les équipes peuvent être composées de 2 à 4 personnes. Les deux personnes d'une même équipe présentes sur le terrain sont toujours de genre différent. Les changements ne peuvent s'opérer qu'entre les rencontres sauf en cas de blessure. Les règles appliquées sont celles de la FFBad en annexe dans leur version simplifiée et version complète. Le format des rencontres et la formule du tournoi seront communiquées aux équipes à la clôture des inscriptions en fonction du nombre d'équipes engagées. Tout forfait d'une équipe ayant entamé la compétition conduit à un forfait général de l'équipe concernée.

Basket 3x3 : Le tournoi se dispute en mixte exclusivement. Les équipes peuvent être composées de 3 à 6 personnes. Sur le terrain deux genres différents sont toujours représentés dans la même équipe. En-dehors de la règle du nombre de joueurs autorisés sur un match, les règles appliquées sont celles de la FFBB en annexe. Tout forfait d'une équipe ayant entamé la compétition conduit à un forfait général de l'équipe concernée.

Article 3 – Matériel

L'organisation fournit les consommables de jeu pour les rencontres (ballons et volants).

Les participants prévoient une tenue de jeu conforme au règlement sportif de leur discipline, le matériel personnel (raquettes...) ainsi que le matériel d'échauffement et de préparation (ballons pour l'équipe, volants).

Article 4 - Qualification à l'étape finale en mai à Paris

Dans les disciplines de rugby à 5, de badminton double mixte et de basket 3x3, chaque vainqueur de tournoi régional est qualifié pour une finale nationale à Paris au mois de mai.

En cas d'empêchement d'un vainqueur le deuxième du même tournoi régional est qualifié et ainsi de suite.

Les règles applicables pour l'étape finale sont les mêmes que celles pour les étapes régionales.

En revanche le format des rencontres et la formule du tournoi peut être différente et adaptée au nombre d'équipes inscrites.

Chaque vainqueur de l'étape finale se voit remettre une récompense.

Article 5 – Conditions d'annulation

Si le tournoi est annulé ou reporté par l'organisateur, les équipes seront remboursées de leurs frais de participation.

Si une équipe annule sa participation au plus tard 72h avant l'événement, elle sera remboursée de ses frais de participation. Si une annulation intervient dans les 72h précédant l'organisation, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 – Droit à l'image

La FFSE est propriétaire des droits d'exploitation des images qu'elle produit, elle se réserve la possibilité de les utiliser à des fins de promotions.

Les personnes s'opposant à l'utilisation de leur image dans ce contexte sont tenues d'en informer la Fédération.

**BIEN PLUS
QUE DU SPORT !**

9220 Association déclarée
APE 94.99Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
SIRET 425 129 343 00058